

CAP n°1 du 08 novembre 2011 (catégorie A)

Liste d'aptitude de B en A pour 2012

La CAP n°1 composée des deux CAP locales des filières fiscales et gestion publique s'est tenue le 08 novembre pour se prononcer sur les listes d'aptitude de B en A. 126 contrôleurs avaient vocation à postuler (70 en FF et 56 en FGP). 13 ont postulé dont 2 nouvelles demandes.

Dans les principes généraux guidant les modalités de cette CAP, il était prévu que les contrôleurs qui avaient bénéficié pour la liste 2011 soit de la qualification "A - Excellent" (intitulé en filière fiscale) ou "proposé classé" (intitulé en filière gestion publique) soient retenus avec la qualification "A-Excellent" (qui devient l'intitulé unique).

A ce titre deux personnes bénéficiaient en 2011 de ce classement, 1 sur chaque filière. L'administration a proposé la reconduction de ces deux personnes et FO a voté pour cette proposition.

Cela correspond à une position doctrinale de notre organisation de maintenir la position des personnes préalablement retenues et classées au niveau local et qui n'avaient pas été retenues par la CAP centrale.

Par ailleurs, comme les possibilités théoriques de promotion sont de 1 pour la filière fiscale et de 0 pour la filière gestion publique, FO a demandé qu'une personne supplémentaire soit retenue dans la filière fiscale avec la qualification "A - Excellent".

FO n'était bien sûr pas seul sur cette demande puisque toutes les organisations présentes souhaitaient étendre la liste, mais nous étions seuls à demander la limitation à une seule inscription afin d'éviter de créer un goulot d'étranglement qui ferait inévitablement obstacle au bon déroulement des mandats des futurs élus en CAP qui prendront leur fonction dès le 1er janvier prochain.

Une candidature supplémentaire (en A-Excellent) a donc été proposée par l'administration et FO a voté pour cette proposition.

La DDFIP nous a communiqué le classement suivant à l'issue de la CAP :

- 1 – LONG Christine (FF)
- 2 – VOJACEK Chantal (FGP)
- 3 – ALBERT Marie Claire (FF)

Par ailleurs, 5 agents ont bénéficié d'une qualification « B – très bon » (proposé non classé) et 5 ont eu une qualification « R – à revoir » (non proposé).

Pour ces agents non retenus et pour garantir l'égalité des chances pour les années à venir, FO a attiré l'attention de la direction afin que les notateurs soient particulièrement sensibilisés à la nécessité d'être le plus objectif et exhaustif possible lors de la notation notamment lorsque les agents postulent sur une liste d'aptitude et afin que les critères des deux filières soient convergents.

Les représentants FODGFIP : Valéry.VIORNEY / Anne BEAUVALL.